

LETTRE D'INFORMATION PAROISSIALE

Le mot des curés

Chers amis de la paroisse Saint-Thomas de Rochebrune,

Depuis fin septembre, l'hiver est là un peu plus tôt que prévu, et les températures sont en baisse. En allumant le chauffage de notre domicile, nous avons probablement pensé aux frais de gaz ou d'électricité qui allaient croître cette année, selon les augmentations annoncées. C'est l'occasion de nous rappeler que notre paroisse, elle aussi, est tenue aux mêmes obligations bien matérielles : chauffage, électricité, entretien... La vie matérielle est au service de la vie spirituelle, et elle a des exigences bien concrètes.

Cela étant dit, les dépenses prévues cette année seront sur un autre registre. Vous avez remarqué que la maison paroissiale à Moirans est fermée depuis le 1^{er} janvier : les normes d'accessibilité n'étaient plus au niveau requis par la loi, si bien qu'il faut envisager d'importants travaux avant de pouvoir rouvrir un accueil à Moirans.

Beaucoup d'entre nous ont participé à la réunion d'information du 9 janvier dernier concernant l'architecture de ces travaux ; la présente lettre concerne plutôt l'aspect financier de ce projet. Les montants en jeu peuvent apparaître démesurés, mais l'immobilier est un investissement sur l'avenir : un local fonctionnel, accueillant, bien isolé et bien chauffé, est une nécessité pour notre paroisse et pour ceux qui s'y dévouent. Une fois les travaux réalisés, l'ensemble paroissial coûtera moins cher en entretien et en chauffage ; il pourra aussi être mis à disposition des familles pour certains événements, et fournira une source de financement supplémentaire.

Le coût estimé, tout compris avec taxes et frais d'architecte, est estimé à 900.000 €. Nous n'avons pas cette somme en paroisse, mais l'économet du diocèse a insisté pour qu'un plan de financement nous permette d'envisager ce projet. Pour être précis, voici la proposition du diocèse. La paroisse peut disposer de 190 000 € sur ses fonds propres ; le diocèse nous *subventionne* (sans contrepartie) à hauteur de 50 000 € ; il nous concède aussi une *avance* sur les ventes immobilières à venir, pour 325 000 € ; enfin, nous contractons un *emprunt* à 2 % auprès du diocèse, pour la somme de 325 000 €.

La communauté paroissiale sera aussi invitée à participer à une contribution immobilière ; nous vous redonnerons des détails en temps utile.

Notons que ce plan suppose des *ventes immobilières*, qui correspondent aux divers biens fonciers répartis dans la paroisse, dont beaucoup ne sont plus adaptés à notre vie paroissiale. Pour avancer, il faut prendre des décisions, sans nostalgie, et nous centrer sur l'avenir que nous voulons vivre ensemble. Si l'emprunt contracté suppose des intérêts qui pèseront sur le budget paroissial, la vente de ces biens allègera progressivement cette dette.

Une dernière information : les travaux devraient commencer en janvier 2026. Nous espérons que tout prendra forme sans tarder, et que nous aurons la joie d'habiter une nouvelle maison paroissiale qui sera un vrai lieu de communion pour chacun. Ne perdons jamais de vue que ces obligations budgétaires ont un véritable enjeu spirituel, dont le but est de témoigner de l'Évangile.

Toute l'équipe du Conseil paroissial des affaires économiques se tient à votre disposition pour plus d'informations. Merci à tous de votre compréhension, et surtout merci de votre aide constante pour le service de notre paroisse. Nous vous assurons de notre prière.

Vos curés : Père Bertrand Cardinne et Père Robert Lokiatolo-Muntu

Le conseil paroissial des affaires économiques étudie les comptes, assiste et donne un avis à l'équipe paroissiale, en particulier sur les engagements de dépenses d'investissement. Nous remercions Bertrand Gallet pour son investissement en tant que secrétaire.

Membres du CPAE :

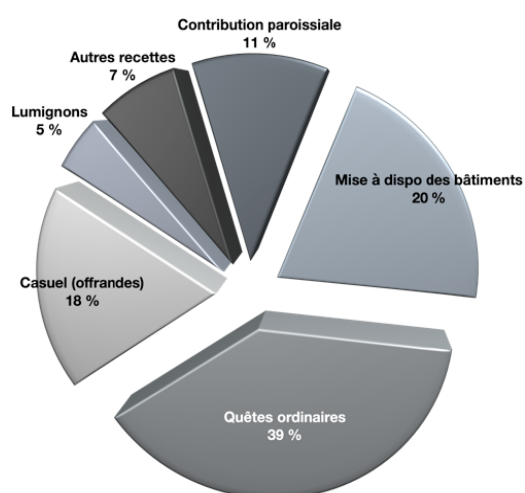
Marie-Cécile MARILLAT, économe paroissiale, Josette PICOT, Jean FIGAROL, Vincent BUREAU, Père Bertrand CARDINNE, Père Robert LOKIATOLO-MUNTU, curés de la paroisse

Les finances paroissiales : ce que la paroisse a perçu et dépensé en 2024

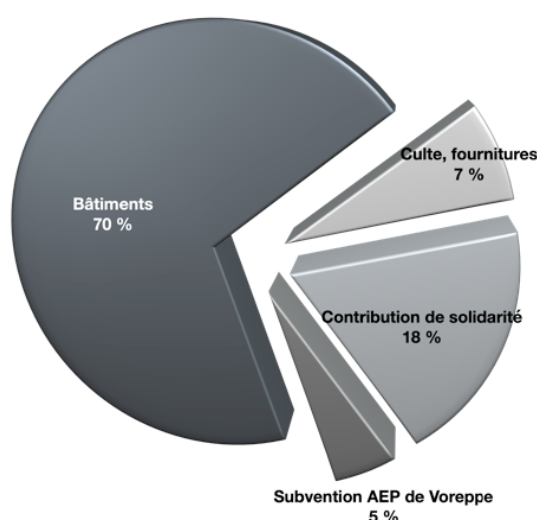
Contribution paroissiale	10 945 €
Mise à disposition des bâtiments la Moirannaise +Foyer	20 668 €
Quêtes ordinaires : messes, mariages, baptêmes, funérailles	40 618 €
Casuels : mariages, baptême et funérailles	18 975 €
Lumignons	4 789 €
Autres recettes : Recettes catéchèse -Dons - Autres produits nets.	7 111 €
Total perçu	103 106€

Bâtiments eau, électricité, chauffage, impôts, assurances, réparations	69 998 €
Culte, fournitures, abonnements, téléphone, affranchissement	6 862 €
Banque (frais)	136 €
Contribution de solidarité versée au diocèse	18 520 €
Subvention accordée à l'AEP de Voreppe	5 000 €
Total dépensé	100 516 €

Répartition des recettes



Répartition des Dépenses



Suite à la dissolution de la Moirannaise, les immeubles moirannais de cette société ont été attribués à notre paroisse (foyer et immeuble situé 122 rue de la République)

Le bilan de trésorerie de l'année 2024 a donc subi des changements notoires

Les ressources 2024 de la paroisse sont en progression car elles intègrent les ressources locatives de la Moirannaise à hauteur de 20 000 euros.

Par contre le niveau des quêtes est en légère baisse (moins 2.240€)

La hausse des quêtes ordinaires ne compense pas la baisse plus sensible sur les funérailles

Les casuels concernant les funérailles sont également en baisse.

Point positif. La contribution paroissiale a progressé par rapport à 2023, année faible pour cette ressource indispensable.

Les charges 2024 sont également en hausse

Les charges d'entretien et de maintenance sont plus importantes. 12 000€ ont été consacrés à la restauration de la cheminée de l'église de Moirans qui appartient à la paroisse.

Les impôts et taxes augmentent fortement du fait des apports immobiliers (+ 7500€)

La paroisse a accordé une subvention de 5 000 euros à l'AEP de Voreppe pour les travaux de la Maison Paroissiale.

Point positif. Les fournitures diverses et les charges de fluides sont plutôt stables en global, grâce à la vigilance de tous.

Le bilan de trésorerie dégage donc un léger résultat positif de 2.590 € pour 2024